

## Commission de la **Formation** et de la **Vie Universitaire** | CFVU

Séance du 09 mai 2023

Délibération n° 036-2023

Point 05.8

### **Point 05.8. de l'ordre du jour** **Modifications de maquettes – CEIPI**

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

Le Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI) souhaite proposer une modification de la maquette pour son Master 2 Droit de la propriété intellectuelle parcours Commerce international afin de l'adapter à l'ouverture en alternance à la rentrée 2023.

La commission alternance de l'Université de Strasbourg a émis un avis favorable à la demande d'ouverture à l'alternance du Master 2 Droit de la propriété intellectuelle parcours commerce international.

Dans le dossier préalable, une modification de la maquette pour l'adaptation de ce parcours à l'alternance avait été demandée. Ce projet n'ayant pas pu voir le jour à la rentrée 2022, la présente demande vise à soumettre la proposition de maquette à la CFVU pour une ouverture à la rentrée 2023.

Cette modification est rendue nécessaire par le calendrier spécifique de ce parcours en alternance organisé sur 12 semaines : quatre semaines de cours à partir de la rentrée de septembre 2023 puis une semaine de cours par mois entre octobre 2023 et mai 2024.

- Date de validation par le conseil de composante : 31/05/2023
- Présentation des annexes : Avis de la commission alternance, proposition de maquette, prise en charge RH, budget prévisionnel.

#### **Délibération**

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte les **modifications de maquettes du CEIPI**

#### Résultat du vote

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	33
Nombre de voix pour	13
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	20
Ne prend pas part au vote	0

#### Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité
- CEIPI

Fait à Strasbourg, le 10 mai 2023

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljaou

## Droit de la propriété intellectuelle et commerce international

Parcours classique

### Semestre 3 - Master 2 - Droit de la propriété intellectuelle et commerce international

	ECTS	CM
<b>UE 1 - Droit international de la propriété intellectuelle</b>	6 ECTS	40 h
L'accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce		
Les conventions internationales en droit des brevets		
Le traité de coopération en matière de brevets		
Le système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels		
Le système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques		
Les noms de domaine et autres signes distinctifs		
La convention de Berne et autres conventions internationales portant sur le droit d'auteur		
Les conventions internationales portant sur les droits voisins		
<b>UE 2 - Acquisition et Protection des droits de propriété intellectuelle</b>	21 ECTS	150 h
Droit d'auteur		
Droits voisins		
Brevets d'invention		
Dessins et modèles industriels		
Les marques		
Les autres signes distinctifs		
Effets des droits de propriété intellectuelle		
Contentieux des droits de propriété intellectuelle		
<b>UE 3 - Langues vivantes</b>	3 ECTS	14 h

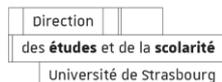
### Semestre 4 - Master 2 - Droit de la propriété intellectuelle et commerce international

	ECTS	CM
<b>UE 4 - Les opérations juridiques portant sur des droits de propriété intellectuelle</b>	12 ECTS	75 h
Cession des droits de propriété intellectuelle		
Licence de droits de propriété intellectuelle		
Transferts de techniques		
Droit de la publicité		
Droit des réseaux		
Contrat de distribution exclusive		
Achats exclusifs		
Distribution sélective		
Contrats de franchise, franchise principale et franchise internationale		
Financement des réseaux		
Comptabilité		
Fiscalité		
<b>UE 5 - Le droit des échanges internationaux</b>	12 ECTS	75 h
Droit français de la concurrence		
Droit de l'Union Européenne de la concurrence		
Pratiques restrictives		
Pratiques anticoncurrentielles		
Législation anti-trust		
Droit du commerce international		
Commerce électronique		
Contrats internationaux		
Droit des échanges		
Échanges et réglementations des produits		
<b>UE 6 - Stage et mémoire de recherche</b>	6 ECTS	20 h
Stage		
Mémoire de recherche		

en alternance

<b>UE1 - Droit international de la propriété intellectuelle</b>	5 ECTS	46 h
L'accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce		
Les conventions internationales en droit des brevets		
Le traité de coopération en matière de brevets		
Le système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels		
Le système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques		
La convention d'Union de Paris		
La convention sur le brevet européen		
Conventions internationales en matière de propriété littéraire et artistique		
<b>UE2 - Acquisition et protection des droits de la propriété intellectuelle</b>	21 ECTS	139 h
Droit d'auteur		
Droits voisins		
Brevets d'invention		
Droit des Dessins et modèles industriels		
Droit des marques		
Indications géographiques (enseignement en anglais)		
Noms de domaine (enseignement en anglais)		
Contentieux des droits de propriété intellectuelle		

<b>UE3 - Les opérations juridiques portant sur les droits de la propriété intellectuelle</b>	18 ECTS	105 h
Contrats d'exploitation des droits de PI		
Droit de la publicité		
Droit des réseaux et données personnelles		
Distribution exclusive		
Distribution sélective		
Franchise		
Secret des affaires		
Stratégie propriété intellectuelle		
Fiscalité		
<b>UE4 - Le droit des échanges internationaux</b>	9 ECTS	59 h
Droit français et européen de la concurrence		
Concurrence déloyale		
Pratiques restrictives de concurrence		
Pratiques anticoncurrentielles		
Droit du commerce international		
Échanges et réglementations des produits		
Droit douanier		
<b>UE5 - Thèse professionnelle</b>	7 ECTS	3 h
Thèse professionnelle		



Strasbourg, le 01 | 02 | 22

**Objet : Avis de la commission alternance concernant le Master 2 Droit de la propriété intellectuelle et commerce international**

Chers collègues,

La Commission apprentissage s'est réunie le 20 janvier dernier pour suivre les demandes d'ouvertures des formations en alternance. Elle a émis des avis, qui attirent l'attention sur les points positifs, à améliorer et les points de vigilance.

Les demandes d'ouvertures en apprentissage pour la rentrée 2022-23 sont soumises aux nouvelles exigences qualité, fixées par un référentiel national, auquel les organismes prestataires d'actions de développement des compétences devront se soumettre. Ces exigences portent notamment sur l'adaptation des objectifs de formation aux publics bénéficiaires, les modalités de suivi des apprentis, l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel (prise en compte des évolutions des compétences, des métiers et des emplois) ou encore l'évaluation parties prenantes (bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques et entreprises concernées).

**Nous vous invitons à prendre connaissance du [référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences](#).**

**Alexandra Knaebel**

Vice-présidente Formation et parcours de réussite

**Thierry Burger-Helmchen**

Vice-président délégué Offre de formation

**Jean-Paul De La Rica**

Directeur des études et de la scolarité

+33 (0)3 68 85 65 45

[delarica@unistra.fr](mailto:delarica@unistra.fr)

**Anne Steydli**

Chargée de mission apprentissage

+33 (0)3 68 85 61 59

[asteydli@unistra.fr](mailto:asteydli@unistra.fr)

Les projets ont été étudiés par la commission au regard de différents critères :

- la cohérence de la carte des formations à l'échelle du périmètre universitaire et régional,
- la solidité des soutiens des entreprises partenaires,
- la capacité à adapter les formations pour prendre en compte la pédagogie spécifique de l'alternance,
- la capacité, en termes de ressources humaines notamment, à assurer l'encadrement et le suivi de l'ensemble des futurs apprentis, ainsi qu'à prendre en charge le suivi administratif et la gestion des formations.

Les projets soutenus par la commission pourront passer devant les instances universitaires (CFVU) et du CFAU (ou autre CFA partenaire).

Direction des études et de la scolarité

Bâtiment | Le Patio

22 rue René Descartes

67084 Strasbourg Cedex

[www.unistra.fr](http://www.unistra.fr)



## **AVIS ET RECOMMANDATIONS**

La commission soutient le projet d'ouverture en apprentissage du Master 2 Droit de la propriété intellectuelle et commerce international. Il répond sans nul doute à un besoin avéré au niveau de la profession, et permettra d'offrir aux étudiants une nouvelle modalité d'apprentissage au sein de votre composante.

### **Préconisations :**

Les critères qualité (décrits dans le [référentiel Qualiopi](#)) devront être intégrés dans la démarche mise en œuvre par votre composante pour ouvrir cette formation en alternance. Ainsi, nous vous invitons à vous auto-positionner sur les différents items grâce à la grille en pièce-jointe.

La DES met également à votre disposition un ensemble de ressources sur le thème de l'apprentissage sur un [seafile dédié](#) et sur [l'espace Ernest des référents apprentissage](#). Vous y retrouverez des fiches thématiques ainsi que de nombreux outils de communication (à destination des étudiants et des entreprises).

Des réunions d'information seront proposées aux composantes qui mettent nouvellement en œuvre l'alternance, afin de les accompagner dans le dispositif.

Enfin, le calendrier en annexe de ce courrier vous présente toutes les actions et étapes à réaliser par l'ensemble des acteurs (composante, CFA et université) pour mettre en œuvre l'apprentissage au sein d'une formation.

### **Prochaines échéances :**

Vous trouverez ci-dessous les différentes étapes à suivre pour poursuivre le projet.

- mars (date à définir) : présentation du projet par la composante durant le Conseil de direction apprentissage et le Conseil de perfectionnement du CFAU
- 5 avril : information en CFVU par la DES
- Avril : saisie dans ROF de tous les champs obligatoires, au niveau mention, parcours, UE et matières, dont le détail se trouve sur ce lien : <https://seafile.unistra.fr/d/3e64fafb26/> et relecture de votre [fiche formation sur reunis.unistra.fr](#).

#### **Alexandra Knaebel**

Vice-présidente Formation et parcours de réussite

#### **Thierry Burger-Helmchen**

Vice-président délégué Offre de formation

#### **Jean-Paul De La Rica**

Directeur des études et de la scolarité

+33 (0)3 68 85 65 45

[delarica@unistra.fr](mailto:delarica@unistra.fr)

#### **Anne Steydli**

Chargée de mission apprentissage

+33 (0)3 68 85 61 59

[asteydli@unistra.fr](mailto:asteydli@unistra.fr)

Direction des études et de la scolarité

Bâtiment | Le Patio

22 rue René Descartes

67084 Strasbourg Cedex

[www.unistra.fr](http://www.unistra.fr)



En cas de modification de maquette :

- 2 avril : remontée de la maquette à la Direction des Etudes et de la scolarité ([des-appui@unistra.fr](mailto:des-appui@unistra.fr) et Anne Steydli - [asteydli@unistra.fr](mailto:asteydli@unistra.fr))
- 14 juin : passage à la CFVU pour délibération.

Nous restons à votre disposition pour toute demande complémentaire.

Cordialement.

Alexandra Knaebel,  
Vice-présidente Formation et parcours de réussite

Thierry Burger-Helmchen  
Vice-président délégué Offre de formation

**Alexandra Knaebel**  
Vice-présidente Formation et  
parcours de réussite

**Thierry Burger-Helmchen**  
Vice-président délégué Offre de  
formation

**Jean-Paul De La Rica**  
Directeur des études et de la  
scolarité  
+33 (0)3 68 85 65 45  
[delarica@unistra.fr](mailto:delarica@unistra.fr)

**Anne Steydli**  
Chargée de mission  
apprentissage  
+33 (0)3 68 85 61 59  
[asteydli@unistra.fr](mailto:asteydli@unistra.fr)

Direction des études et de la  
scolarité  
Bâtiment | Le Patio  
22 rue René Descartes  
67084 Strasbourg Cedex  
[www.unistra.fr](http://www.unistra.fr)

## Annexe 2 : proposition de maquette

### M2 Droit de la propriété intellectuelle et commerce international (en alternance)

#### Semestre 3

	ECTS	CM	CI	TD	TP	TE	Stage
<b>UE1 - Droit international de la propriété intellectuelle</b>	<b>5</b>	<b>46</b>					
L'accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce							
Les conventions internationales en droit des brevets							
Le traité de coopération en matière de brevets							
Le système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels							
Le système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques							
La convention sur le brevet européen							
La convention d'Union de Paris							
Conventions internationales en matière de propriété littéraire et artistique							
<b>UE2 - Acquisition et protection des droits de la propriété intellectuelle</b>	<b>21</b>	<b>139</b>				<b>24</b>	
Droit d'auteur							
Droits voisins							
Brevets d'invention							
Droit des Dessins et modèles industriels							
Droit des marques							
Indications géographiques (enseignement en anglais)							
Noms de domaine (enseignement en anglais)							
Contentieux des droits de propriété intellectuelle							

#### Semestre 4

	ECTS	CM	CI	TD	TP	TE	Stage
<b>UE3 - Les opérations juridiques portant sur les droits de la propriété intellectuelle</b>	<b>18</b>	<b>105</b>				<b>13</b>	
Contrats d'exploitation des droits de PI							
Droit de la publicité							
Droit des réseaux et données personnelles							

Distribution exclusive							
Distribution sélective							
Franchise							
Secret des affaires							
Stratégie propriété intellectuelle							
Fiscalité							
<b>UE4 - Le droit des échanges internationaux</b>	<b>9</b>	<b>59</b>					
Droit français et européen de la concurrence							
Concurrence déloyale							
Pratiques restrictives de concurrence							
Pratiques anticoncurrentielles							
Droit du commerce international							
Échanges et réglementations des produits							
Droit douanier							
<b>UE5 - Thèse professionnelle</b>	<b>7</b>	<b>3</b>				<b>27</b>	
Thèse professionnelle							

**TOTAL**

**60 352 0 0 0 64**

**NOTES SUR LA MAQUETTE :**

- La maquette ne comporte pas d'UE spécifique dédiée aux langues étrangères mais deux enseignements en anglais dans l'UE 2 pour un total de 13h CM ;
- Le temps étudiant (TE) correspond à un travail en autonomie guidée sur les enseignements des UE2 et UE3 et à un accompagnement à la recherche documentaire à la bibliothèque du CEIPI pour l'UE5 ;
- L'enseignement des outils numériques liés à la discipline est intégré dans l'UE5 sous la forme d'ateliers de familiarisation aux différentes bases de données disponibles ;
- Les problématiques liées au développement durable et aux enjeux sociétaux sont abordées dans l'UE 2 sous la forme d'un séminaire sur le régime des brevets face à l'urgence écologique.

**Annexe 3 : Prise en charge RH**

<b>Responsable de la formation :</b>	Yann Basire, Maître de conférences HDR, Directeur général du CEIPI
<b>CFA Partenaire :</b>	CFAU Alsace
<b>Enseignement (352h CM) :</b>	- 152h Enseignants chercheurs Unistra - 200h intervenants extérieurs
<b>Suivi des alternants :</b>	3 ETP enseignants disponibles
<b>Gestion de l'alternance :</b>	0,5 ETP (recrutement septembre 2023)

## Annexe 4 : Budget prévisionnel

### Autofinancement du diplôme



### MASTER DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

RNCD 34435

Saisir dans les cases vertes:

	Effectifs prévisionnels en IA apprentissage	Effectifs prévisionnels en IA en IA total	Volume horaire convention	Volume horaire HETD total	NPEC
Calculs	10	20	416	538	8 445,00 €
<b>Recettes</b>					84 450 €
Coût convention (NPEC ou forfait)		8445			84 450 €
<b>Dépenses</b>					67 644 €
Dépenses d'enseignement					19 708 €
Heures enseignement (CoF)	538		52,00 €	Coût total 13988	13 988 €
dont suivi des thèses professionnelles	10				
Heures référentiel suivi alternance	10,0	à renseigner	52,00 €	5 200,00 €	5 200 €
Heures référentiel responsabilité du diplômé (si mixité du public -> prorata)	20,0	à renseigner	52,00 €	520,00 €	520 €
Dépenses de fonctionnement					15 390 €
Restauration et hébergement					6 390 €
Transport					5 000 €
Publicité					2 000 €
Dépenses diverses					2 000 €
Dépenses administratives					16 500 €
si recrutement d'un personnel sur fond de l'apprentissage					16 500 €
Participation aux frais de l'établissement					16 046 €
Coûts indirects (% des recettes)				% voté par le CA dans le cadre du budget 2021 19%	16 046 €

**Résultat**

**16 807 €**